

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 OCTOBRE 2018**  
**PROCES-VERBAL SOMMAIRE**

Le quatre octobre deux mil dix-huit, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du vingt-sept septembre deux mil dix-huit et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL à la salle des fêtes de Moulins, commune siège de Moulins Communauté.

<b>ETAIENT PRESENTS</b>
<p><b>Président :</b> Pierre-André PÉRISSOL</p> <p><b>Vice-Présidents :</b> Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile DE BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE, Joël LAMOUCHE ;</p> <p><b>Membres du Bureau :</b> Jean-Michel BOURGEOT, Ludovic BRAZY, Marie-Thérèse JACQUARD, Guillaume MARGELIDON., René MARTIN, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jérôme LABONNE, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Philippe TOURET, Bernadette RONDEPIERRE ; Catherine TABOURNEAU,</p> <p><b>Délégués titulaires :</b> Martine AURAMBOUT-SOULIER, Békédha BENZOHRRA, Pierre BRENON, Jean-Pierre BRUNEAUD, Norbert BRUNOL, Hamza BUDAK, Jacques CABANNE, Annie CHARMANT (présente à partir de la délibération n°C.18.115), Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT (présente à partir de la délibération n° C.18.108), Christophe DE CONTENSON, Danielle DEMURE, Guillaume DEVAUX, Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET ; André JARDIN, Johnny KARI, Gilbert LARTIGAU, Isabelle LASMAYOUS, Stefan LUNTE , Daniel MARCHAND, Jean-Pierre METHENIER ; Yannick MONNET ; Christian PLACE, Pascal PERRIN, Philippe PRUGNEAU (présent à partir de la délibération n°C.18.115) ; Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Nicolas THOLLET ; Alain VENDANGE, Frédéric VERDIER ;</p> <p><b>Délégué suppléant :</b> Yves LENOIR (représentant d'Alain BORDE), Michel LALOI (représentant de Bernadette DEVEAU), Florence COTTIN (représentante de Yves VENIAT)</p>

<b>ONT DONNE POUVOIR :</b>
Jean-Claude ALBUCHER à Frédéric VERDIER, Éliane HUGUET à Jean-Pierre METHENIER, Nathalie MARTINS à Nicole TABUTIN, Monique TOUSSAINT à Jean-Michel BOURGEOT ; Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON à Jean-Claude CHAMIGNON, Odile LAINE à Stefan LUNTE, Dominique LEGRAND à Pierre-André PERISSOL ; Jean-Michel MOREAU à Danielle DEMURE, Lionel OLIVIER à Pascale FOUCAULT, Gérard RENAUD à Jacques CABANNE ; Annie CHARMANT à Jean-Marie LESAGE jusqu'à la délibération n°C.18.114 ;
<b>ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE</b>
Guillaume MARGELIDON à Noël PRUGNAUD à partir de la délibération n°C.18.135 ; Johnny KARI à Békédha BENZOHRRA à partir de la délibération n°C.18.124 ; Catherine TABOURNEAU à Ludovic BRAZY à partir de la délibération n°C.18.130 ;

<b>ETAIENT EXCUSES :</b>
Michel MARMIN ; Philippe PRUGNEAU jusqu'à la délibération n°C.18.114 ; Jennifer CREUSEVAUT jusqu'à la délibération n°C.18.107 ; Michel BORDE jusqu'à la délibération n°C.18.114 ; Yannick MONNET à partir de la délibération n°C.18.135 ;

<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b>
Ludovic BRAZY

— ADMINISTRATION GENERALE :

**C.18.103 Installation d'un nouveau conseiller communautaire**

Le rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Prend acte** que Madame Martine AURAMBOUT-SOULIER devient nouvelle conseillère communautaire.

Madame Martine AURAMBOUT-SOULIER est immédiatement installée.

**C.18.104 Modification du nombre des autres membres du bureau communautaire**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:

- **de modifier** la délibération n°C.17.2 du 12 janvier 2017 et de fixer à 25 le nombre de conseillers communautaires, autres membres du Bureau de Moulins Communauté

**C.18.105 Election de quatre membres du bureau**

Monsieur le Président propose donc de procéder à l'élection de quatre autres membres du Bureau Communautaire,

**Considérant** les candidatures suivantes pour les sièges de membre du Bureau Communautaire :

- Martine AURAMBOUT-SOULIER
- Danièle THIERIOT
- Frédéric VERDIER
- Jean-Pierre METHENIER

Monsieur le Président s'enquiert d'autres candidatures.

Aucune autre candidature ne se manifestant, il est procédé au vote à scrutin secret à la majorité absolue.

Chaque conseiller dépose dans l'urne son vote et il est ensuite procédé au dépouillement.

Nombre de votants	Majorité absolue	Candidat	A obtenu
75	38	Martine AURAMBOUT-SOULIER	75 voix
75	38	Danièle THIERIOT	75 voix
75	38	Frédéric VERDIER	75 voix
75	38	Jean-Pierre METHENIER	75 voix

**Ayant obtenu la majorité absolue, Martine AURAMBOUT-SOULIER, Danièle THIERIOT, Frédéric VERDIER et Jean-Pierre METEHENIER sont proclamés Membres du bureau**

— RESSOURCES HUMAINES :

**C.18.106 Fixation des indemnités de fonction accordées aux élus**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

-**d'adopter** le régime des indemnités de fonction des membres du Conseil Communautaire tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Nombre de postes	Proposition de taux applicable en % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Indemnité brute mensuelle correspondante (simulation sur la base de la valeur du point d'indice au 1er février 2017 et d'un indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique égal à 1022)
Président	1	43,29	1 675,61
Vice-présidents	11	24,03	930,12
Conseillers délégués Membres du bureau	25	9,63	372,74

#### C.18.107 Personnel communautaire : modification du tableau des effectifs

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De créer :**
  - 1 poste permanent de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 1 poste temporaire d'Educateur des APS à temps complet
- **De fixer** la rémunération du poste d'attaché assurant les missions de Chargé de développement économique sur la base du 6<sup>ème</sup> échelon de l'échelle indiciaire des attachés et associée au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice concerné

#### C.18. 108 Mise à disposition par l'Etat d'un conservateur d'Etat à la Communauté d'Agglomération de Moulins (renouvellement)

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le renouvellement de la mise à disposition aux conditions définies dans la convention pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et d'approuver ladite convention
- **D'autoriser** le Président à signer la convention de mise à disposition

#### — FINANCES:

#### C.18. 109 SICTOM NORD ALLIER – Collecte et Traitement des déchets assimilables aux Ordures Ménagères des différents sites communautaires - Convention redevance spéciale – Année 2019

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les dispositions de la convention pour l'enlèvement des ordures ménagères et des produits recyclables avec le SICTOM Nord Allier, pour l'année 2019.
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-président en charge des Finances, en cas d'absence ou d'empêchement, à signer ladite convention avec le SICTOM Nord Allier.

**C.18. 110 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Définition des zones de services et coefficients correspondants sur le territoire des 44 communes membres de Moulins Communauté - Année 2019**

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **De définir** les zones de services pour les 44 communes membres de Moulins Communauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 conformément au tableau ci-dessous :

**COMMUNES ADHERENTES AU SICTOM NORD-ALLIER - 2019**

N°	COMMUNES	collecte traditionnelle					collecte à bras latéral				
		C=0,5 12 mois	C=1 12 mois	C=2 12 mois	C=3 12 mois	C=4 12 mois	C=0,5 12 mois	C=1 12 mois	C=2 12 mois	C=3 12 mois	C=4 12 mois
Communes de la Communauté d'Agglomération de Moulins											
1	AUBIGNY						X				
2	AUROUER	X	X								
3	AVERMES		X		X						
4	BAGNEUX		X				X				
5	BESSAY SUR ALLIER		X								
6	BESSON		X					X			
7	BRESNAY		X					X			
8	BRESSOLLES		X					X			
9	CHAPEAU		X				X				
10	CHÂTEAU SUR ALLIER	X	X								
11	CHEMILLY		X					X			
12	CHEVAGNES		X	X				X			
13	CHEZY	X	X								
14	COULANDON		X								
15	COUZON	X	X				X	X			
16	DORNES		X								
17	GANNAY SUR LOIRE	X	X				X				
18	GARNAT SUR ENGIEVRE		X					X			
19	GENNETINES	X	X								
20	GOUISE							X			
21	CHAPELLE AUX CHASSES (LA)		X					X			
22	LE VEURDRE	X	X				X				
23	LIMOISE	X	X				X				
24	LURCY LEVIS	X	X								
25	LUSIGNY		X					X			
26	MARIGNY		X				X				
27	MONTBEUGNY	X	X					X			
28	MONTILLY							X			
29	MOULINS				X	X					
30	NEUILLY LE REAL		X					X			
31	NEURE	X	X								
32	NEUVY		X		X						
33	PARAY LE FRESIL	X	X				X				
34	POUZY-MESANGY	X	X								
35	SAINT ENNEMOND		X								
36	SAINT LEOPARDIN D'AUGY	X	X				X				
37	SAINT MARTIN DES LAIS						X	X			
38	SAINTE PARIZE-EN-VIRY		X								
39	SOUVIGNY		X	X			X	X			
40	THIEL SUR ACOLIN		X					X			
41	TOULON SUR ALLIER		X	X							
42	TREVOL		X								
43	VILLENEUVE SUR ALLIER	X	X	X							
44	YZEURE		X	X	X						

- **D'approuver** les coefficients correspondants aux dites zones tels que définis dans le tableau ci-dessous :

<b>Collecte Traditionnelle</b>	
Zone C0,5 = 1 passage en collecte traditionnelle 1 fois tous les 15 jours	0,5
Zone C1 = 1 passage en collecte traditionnelle par semaine	0,57
Zone C1,5 = 1 passage en collecte traditionnelle par semaine en biodéchets et 1 passage tous les 15 jours en ordures ménagères/ collecte sélective	0,64
Zone C2 = 2 passages en collecte traditionnelle par semaine	0,71
Zone C3 = 3 passages en collecte traditionnelle par semaine	0,92
Zone C4 = 4 passages en collecte traditionnelle par semaine	1
<b>Collecte à bras latéral</b>	
Zone C0,5 = 1 passage en collecte à bras latéral 1 fois tous les 15 jours	0,4
Zone C1 = 1 passage en collecte à bras latéral par semaine	0,46

- **De charger** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des Directions Départementales des Finances Publiques de l'Allier et de la Nièvre.

**C.18. 111 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Exonérations des établissements collectés sur le territoire des 44 communes membres de Moulins Communauté au 1er janvier 2019**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** la liste des établissements exonérés de TEOM sur le périmètre des 44 communes membres de Moulins Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2019
- **De charger** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services des Directions Départementales des Finances Publiques de l'Allier et de la Nièvre.

**C.18. 112 Budget Primitif 2018 - Décision Modificative n°2**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver** les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 2) à apporter au budget principal et au budget annexe assainissement permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement.
- **POLITIQUE DE LA VILLE:**

**C.18. 113 Adhésion à la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et Gens du voyage**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:**

- **D'approuver** l'adhésion de Moulins Communauté à la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du voyage et d'autoriser le versement, chaque année, du montant d'adhésion, à compter de l'année 2018.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

– DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:

**C.18. 114 Concours Général Agricole 2018**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'approuver et de conclure** une convention de partenariat avec la Société d'Agriculture de l'Allier jointe en annexe, pour le versement de la subvention de 31 500 €.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer la convention annexée à la délibération.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget.

**C.18.115 Bourse des locaux : Adhésion de Moulins Communauté à la plateforme proposée par la CCI Allier**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'adhérer** à la plateforme Bourse des Locaux et d'autoriser le versement, chaque année, du montant de l'adhésion
- **D'approuver** la convention de partenariat entre la CCI de l'Allier et Moulins Communauté annexée à la délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer la convention annexée à la délibération

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

**C.18.116 Aide à l'immobilier d'entreprise – Accompagnement du projet EVOGAZ**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'accorder** une subvention de 3 204 € calculée au taux de 10 % de la subvention proposée par le Conseil Départemental,
- **D'approuver** la convention multipartite jointe à la délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué au développement économique à signer la convention multipartite correspondante et jointe à la délibération.

**Il est précisé** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

**C.18.117 Aide à l'immobilier d'entreprise – Accompagnement du projet de reprise et développement de l'entreprise LMS BOURBONNAISE**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:**

- **D'accorder** une subvention de 5 386 € calculée au taux de 10 % de la subvention proposée par le Conseil Départemental,
- **D'approuver** la convention multipartite correspondante et jointe à la délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué au développement économique à signer la convention multipartite correspondante et jointe à la délibération.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget des exercices concernés.

**C.18.118 Chambre d'Agriculture de l'Allier – Subvention des actions de communication pour la promotion de l'agriculture en complément des fonds Leader**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:**

- **D'accorder** à la Chambre d'Agriculture de l'Allier dans le cadre de son programme d'actions de communication sur la promotion de l'agriculture, une subvention de 900 € permettant de mobiliser des fonds Leader.

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

– **TOURISME:**

**C.18.119 Office de Tourisme de Moulins et sa Région : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Moulins et l'Office de Tourisme de Moulins et sa Région**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:**

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention d'objectifs liant la Communauté d'Agglomération de Moulins et l'Office de Tourisme de Moulins et sa région, qui prévoit dans son article 1<sup>er</sup> :  
« L'article n°1 – 3 – c) de ladite convention est complétée par la phrase suivante : Notamment, dans le cadre du développement du tourisme d'affaire sur l'ensemble du territoire de Moulins Communauté, l'Office de Tourisme de Moulins et sa région devra développer sa mission de coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local et être la structure permettant de faciliter les relations et partenariats entre les divers acteurs.  
Cette mission de coordination pourra notamment intervenir grâce au développement de la mise en réseau des acteurs touristiques entre eux et avec des partenaires extérieurs et grâce à l'organisation d'actions d'animations avec et entre les différents partenaires. » ;
- **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1 et tout document afférant à ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

– **ADMINISTRATION GENERALE:**

**C.18.120 Prise en charge par Moulins Communauté de la fréquentation par les écoles primaires des communes membres de Moulins Communauté de toute structure permettant l'apprentissage de la natation dans le cadre du temps scolaire**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:**

- **De rembourser** aux communes concernées dès lors que les capacités maximales d'accès au centre aquatique de Moulins communauté sont atteintes, les droits d'entrée à une structure permettant l'apprentissage de la natation dans le cadre du temps scolaire pour les classes primaires de communes membres de Moulins Communauté ainsi que les frais inhérents à la mise à disposition d'un MNS, à compter de l'année 2017.

Le remboursement interviendra après transmission par les communes d'une copie des factures acquittées permettant de justifier les droits d'entrée et les frais inhérents à la mise à disposition d'un MNS acquittés.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget.

**C.18.121 Fonds concours aux communes rurales pour l'année 2018**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:**

- **d'approuver** les taux et la répartition des fonds de concours sur 2018 et 2019 pour les communes concernées, tel qu'indiqué dans le tableau ci-après :

Date de la demande	Commune Maitre d'ouvrage	Objet de la demande	Années de réalisation	cout total de projet HT	Fonds de concours sollicité	%	Montant attribué pour 2018	Montant attribué pour 2019
<b>Communes n'ayant pas bénéficié du fonds en 2017</b>								
26/09/17	Trevol	Restructuration et extension d'un bâtiment communal (salle socioculturelle)	2017-2018	870 932,85	22 733,28	2,61	22 733,28	
30/07/18	Bessay sur Allier (-20%)	Rénovation du club de pétanque	2018-2019	90 000,00	14 400,00	16,00	5 760,00	8 640,00
<b>Communes ayant bénéficié du fonds en 2017</b>								
12/12/17	Chapeau	Mise en conformité de la cuisine au café restaurant St Hubert	2018	68 885,96	3 711,97	5,39	3 711,97	
24/01/18	Aubigny	Rénovation salle de bain	2018	5 175,00	1 035,00	20,00	1 035,00	
01/02/18	St Ennemond	Entretien bâtiments communaux (cantine & salle des fêtes)	2018	55 764,69	11 152,93	20,00	11 152,93	
14/02/18	Souvigny	Aménagement d'espaces extérieurs publics	2018-2019	76 373,75	8 000,00	10,47	3 200,00	4 800,00
14/02/18	Bressolles	réfection du plancher de la salle des associations	2018	10 921,32	2 184,26	20,00	2 184,26	
19/02/18	Montilly	Terrain de pétanque place des tilleuls	2018	7 547,00	1 132,00	15,00	1 132,00	
31/03/18	Bresnay	Travaux d'aménagement et de sécurisation	2018	131 043,80	9 814,40	7,49	9 814,40	
25/04/18	Neure	Réhabilitation maison 13, route du lieu Paris	2018-2019	145 000,00	29 000,00	20,00	11 600,00	17 400,00
25/04/18	Neuilly le real	Travaux de restructuration de la cantine scolaire	2018-2019	432 948,00	40 000,00	9,24	16 000,00	24 000,00
12/06/18	Gannay sur Loire	Aménagement des abords de la place de la Mairie	2018	146 964,47	29 392,89	20,00		29 393,00
25/06/18	Limoise	Achat de jeux extérieurs	2018	5 119,80	1 023,96	20,00		1 023,96
<b>Totaux</b>				<b>2 046 676,64</b>	<b>173 580,69</b>		<b>88 323,84</b>	<b>85 256,96</b>

- **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette démarche

Les crédits sont et seront inscrits au budget des exercices concernés

**C.18.122 Compétence Déchets - Convention de répartition des biens suite au retrait de plein droit des communes de Dornes et Saint-Parize-En-Viry du SYCTOM de Saint-Pierre-Le-Moutier**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:**

- **d'approuver** la convention entre MOULINS COMMUNAUTE et le SYCTOM DE SAINT PIERRE LE MOUTIER suite au retrait de plein droit des 2 communes de DORNES et SAINT PARIZE EN VIRY
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à signer la convention

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**C.18.123 Commissions thématiques – Modification de la composition des commissions "Développement économique Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur", "Administration générale et finances", "contrat de ruralité" et "politique de la ville"**

Il est procédé à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages :

- D'un délégué communautaire, pour siéger au sein de la commission « Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur »,
- D'un délégué communautaire, pour siéger au sein de la commission « Administration Générale et Finances »
- D'un délégué communautaire, pour siéger au sein de la commission « Contrat de ruralité »
- D'un délégué communautaire, pour siéger au sein de la commission « Politique de la Ville »

Considérant les candidatures de :

- Martine AURAMBOUT-SOULIER comme membre de la commission « Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur », de la commission « Contrat de ruralité » et de la commission « Politique de la Ville »
- Danièle THIERIOT comme membre de la commission « Administration Générale et Finances »

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants pour chacune des désignations :

- Nombre de conseillers communautaires : 79
- Nombre de conseillers communautaires votants : 78
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- Suffrages exprimés : 78
- Majorité absolue : 40

**Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Martine AURAMBOUT-SOULIER est désignée pour siéger au sein de la commission « Développement économique, commercial, touristique et Enseignement supérieur », de la commission « Politique de la Ville » et de la commission « Contrat de ruralité » et Danièle THIERIOT au sein de la commission « Administration Générale et Finances ».**

**C.18.124 Délégation de service public d'exploitation du parc des expositions de Moulins Communauté – choix du titulaire**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 voix contre ; 22 abstentions):**

- **d'approuver** le choix de la société Jeanne et Louis Productions, dont le siège social est sis 7 Boulevard Lamarck 18000 BOURGES, comme titulaire de la délégation du service public pour l'exploitation du parc des expositions de Moulins Communauté,
- **d'approuver** le contrat de délégation de service à intervenir avec la société Jeanne et Louis Productions,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le contrat de délégation du service public pour l'exploitation du parc des expositions de Moulins Communauté annexé à la délibération

**C.18.125 Commission d'appel d'offres : modalités de dépôt des listes**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:**

- **De déterminer** les conditions de dépôt de listes des candidats susceptibles de composer la commission d'appel d'offres de la façon suivante :
- les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
- les listes devront être déposées auprès du secrétariat général jusqu'au jeudi 13 décembre 2018 à 16 heures,
- Les listes pourront être déposées sous format papier ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : [a.claveau@agglo-moulins.fr](mailto:a.claveau@agglo-moulins.fr)

#### C.18.126 Commission de délégation de service public (C.D.S.P.) : modalités de dépôt des listes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **de déterminer** les conditions de dépôt de listes des candidats susceptibles de composer la commission de délégation de service public de la façon suivante :
  - les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants)
  - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
  - les listes devront être déposées auprès du secrétariat général jusqu'au jeudi 13 décembre 2018 à 16 heures,
  - Les listes pourront être déposées sous format papier ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante :  
[a.claveau@agglo-moulins.fr](mailto:a.claveau@agglo-moulins.fr)

#### C.18.127 Mission locale - Représentation de Moulins Communauté au sein de l'assemblée générale - Modification de la délibération du 29 septembre 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De modifier** la délibération n°C.17.199 en date du 29 septembre 2017 relative à la désignation des représentants de Moulins Communauté au sein de l'assemblée générale de la Mission locale,
- **De désigner** Martine AURAMBOUT-SOULIER, déléguée communautaire, afin de représenter Moulins Communauté au sein de l'assemblée générale de la Mission locale.

#### C.18.128 Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) : désignation des représentants

Après avoir procédé aux opérations de vote, le dépouillement laisse apparaître les résultats suivants :

- Nombre de conseillers communautaires : 79
- Nombre de conseillers communautaires votants : 78
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78

Suffrages exprimés :

- Majorité absolue : 40

**Sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale :**

- Noël PRUGNAUD
- Isabelle LASMAYOUS
- Marie-Thérèse JACQUARD
- René MARTIN
- Brigitte DAMERT
- Nathalie MARTINS
- Françoise de CHACATON
- Yannick MONNET
- Eliane HUGUET
- Bernadette DEVEAU
- Danièle THIERIOT
- Johnny KARI
- Nicole TABUTIN
- Odile LAINÉ

Le conseil communautaire prend acte du résultat du vote désignant les conseillers au conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- De modifier la délibération n°C.18.52 en date du 05 avril 2018 relative à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier.
- de procéder à la désignation des représentants de Moulins Communauté pour siéger au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Nord Allier selon le tableau joint :

### SICTOM Nord-Allier - Représentants

Communes	Titulaires	Suppléants
AUBIGNY	Jacques BRECHIGNAC	Pascal GRANDGEORGES
AUROUER	Alain BORDE	Yves LENOIR
AVERMES	Alain DENIZOT Jean-Pierre METHENIER Gilbert LARTIGAU Jean-Luc ALBOUY Geneviève PETIOT	Eliane HUGUET François DELAUNAY Jean-Michel ZAMMITE Julie GUILLEMIN Vincent BONNEAU
BAGNEUX	Yves VENIAT	Florence COTTIN
BESSAY SUR ALLIER	Jean-Michel LAROCHE Michel SIMON	Marie-Claude BAPTISTE Didier PAQUERIAUD
BESSON	Frédéric VERDIER Eric TOURRET	Arnaud HAY Alain SIRET
BRESNAY	Alain CHERVIER	Nathalie AUJAMES
BRESSOLLES	Michel BAYON Olivier LECASTRE	Michèle FICK Valérie MANNEVY
CHAPEAU	Jacqueline TORTEL	Pierre BRENON
CHÂTEAU SUR ALLIER	Jean-Luc MOSNIER	jean Claude SELLOT
CHEMILLY	Eric CHOMEL	Lionel RIBOULET
CHEVAGNES	Philippe CHARRIER	Michel DURET
CHEZY	Michel BORDE	Brigitte BONNET
COULANDON	Jean-Michel GRIFFET	Monique RASTOIX
COUZON	Christophe de CONTENSON	Guillaume DEBARNOT
DORNES	Max CHAUSSIN Gérard ROSSFELDER	Régis DACHER Chantal VILLETTE
GANNAY SUR LOIRE	Michel LALOI	Bernadette DEVEAU
GARNAT SUR ENGIEVRE	Raymond JOURDIER	Monique MARTIN
GENNETINES	Noël PRUGNAUD	Pascal DUPONT
GOUISE	Annick DELIGEARD	Alain BORDAT
LA CHAPELLE-AUX-CHASSES	René MACE	Jean-Louis GUY
LE VEURDRE	Patrick BERTRAND	François BROSSIER
LIMOISE	Danièle THIERIOT	Emmanuel PALTZ
LURCY-LEVIS	Bernard AUBOIRON Anne Marie DAVOUS Jacky SIGNORET	David MATHIAU Paul LAROBÉ Nicole COULON
LUSIGNY	Daniel LOMBARD Jocelyne BERNARDIN Sébastien JOLY	Romain VIERA Hubert DEGRANGE Didier VOISIN
MARIGNY	Philippe PRUGNEAU	Robert ERAUD
MONTBEUGNY	Olivier LARTIGAUD	Guy CHARMETANT
MONTILLY	Didier PINET	Nicolas DUVAL

<b>MOULINS</b>	Jean-Marie LESAGE Christian PLACE Dominique LEGRAND Stefan LUNTE Cécile de BREUVAND Hamza BUDAK Guy GILARDIN Liliane EYRAUD Odette VERDIER Ludovic BRAZY Christian DUPRE Véronique LEMAIRE Marie-Thérèse GOBIN Daniel DELASSALLE	Jean-Michel MOREAU Danielle DEMURE Gilbert ROSNET Johnny KARI Sylvie EHRET Annie CHARMANT Betty HOUSSAIS Bernadette RONDEPIERRE Nicole TABUTIN Béké BENZOHR Catherine BESIERS-TABOURNEAU Nathalie MARTINS Jacques LAHAYE Yannick MONNET
<b>NEUILLY LE REAL</b>	Françoise de CHACATON Jean-Pierre GALLAUD	Pascal ROUYER Yvon GILLES
<b>NEURE</b>	Alain FONDARD	Albert LATOUR
<b>NEUVY</b>	Martine AURAMBOUT- SOULIER Bernard ROBOL Annie DESBOIS	Gilles BAY François GARDIEN Fabrice GALLON
<b>PARAY LE FRESIL</b>	Gérard RENAUD	Gérard DEVENE
<b>POUZY-MESANGY</b>	Sébastien CHARLES	Alain VIRLOGEUX
<b>SAINT ENNEMOND</b>	Jean-Claude LEFEBVRE	Jean-Jacques LAGNEAU
<b>SAINT LEOPARDIN D'AUGY</b>	Michel DE GUIGNE	Patrick CLOSTRE
<b>SAINT MARTIN DES LAIS</b>	Sophie ROBERT	Alain VENDANGE
<b>SAINT PARIZE EN VIRY</b>	Michel MARMIN	Armant FRETY
<b>SOUVIGNY</b>	Jean-Claude ALBUCHER René FAVIER Jean-Paul PETIT	Daniel VENASSON Annie BUNEL Nathalie BIDAUT
<b>THIEL SUR ACOLIN</b>	Daniel MARCHAND Odile DURET	Yolande VANIEMBOURG Eric DIFFER
<b>TOULON SUR ALLIER</b>	Guillaume MARGELIDON Michel REYNARD	Eliane COULON Guy CHAUMET
<b>TREVOL</b>	Marie-Thérèse JACQUARD Yves LANCHAIS Jean-Pierre METENIER	Louis BAILLY Jean-Luc PROENCA Gérard RABET
<b>VILLENEUVE SUR ALLIER</b>	Dominiques DESFORGES- DESAMIN Patrick FINAT	Christian COURALLY Sylvie TARDIF
<b>YZEURE</b>	Pascal PERRIN Guillaume DEVAUX Pascale FOUCAULT Brigitte DAMERT Régis SZALKO Cyril BONNET Michel CLAIRE Jacques CABANNE Michel SAMZUN Bernard EUZET	Isabelle LASMAYOUS Mustapha BABRAHIM Aurore DENIZOT Valérie LIVROZET Jean-Marc SCHAER Bernard FRADIN Yasmina KORIS Michel GUILLET Françoise ROUAULT Maryse LARTIGAUD

#### C.18.130 Désignation du représentant de Moulins Communauté pour siéger au sein de la Société Coopérative d'HLM Evolea

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de ne pas procéder à cette nomination au scrutin secret. A mains levées, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 voix contre ; 20 abstentions) (Pierre-André PERISSOL, Nicole TABUTIN, Dominique LEGRAND, Nathalie MARTINS, Noël PRUGNAUD, René MARTIN administrateurs de Moulins Habitat ne prennent pas part au vote) :

- **de désigner** Monsieur Claude VANNEAU comme représentant permanent de Moulins Communauté pour siéger au sein de la société coopérative d'HLM EVOLEA, filiale de Moulins Habitat.

#### C.18.131 Statuts de Moulins Communauté, prise de compétence supplémentaire : "gestion des eaux pluviales urbaines"

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De prendre** la compétence supplémentaire « gestion des eaux pluviales urbaines »
- **De modifier** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins,
- **De demander** à l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes de se positionner sur cette modification des statuts, en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **D'autoriser** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette compétence ainsi que toutes les démarches à engager dans ce domaine.

– ENVIRONNEMENT:

#### C.18.132 Prescription d'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **D'engager** un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour respecter les exigences réglementaires (contenu et échéances).
- **De mettre en place** les modalités d'élaboration et de concertation suivantes :
  - La contribution au processus de recrutement d'un bureau d'études, sous le pilotage du SDE 03

La participation à une journée de lancement des PCAET mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire de l'Allier

→ La participation à des COFIL et COTECH réguliers regroupant les 11 EPCI

→ L'animation de réunions à l'échelle de l'EPCI incluant les acteurs locaux

→ La participation à des ateliers thématiques organisés à l'échelle du Département, réunissant les acteurs en lien avec la thématique

→ La production d'un PCAET finalisé propre à l'EPCI, intégrant une évaluation environnementale stratégique, complémentaire à un programme annexe comprenant des actions à l'échelle départementale.

- **De solliciter** l'Etat pour que ses services puissent apporter conseil et assistance à la collectivité
- **De charger** le Président, conformément à l'article R.229-53 du Code de l'environnement de notifier la présente délibération :
  - A Madame la Préfète du département de l'Allier ;
  - au Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
  - au Président du Conseil Régional de Auvergne-Rhône-Alpes ;
  - au Président du Conseil Départemental de l'Allier ;
  - aux Maires des 44 communes du territoire de Moulins Communauté;
  - au titre des autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité et de gaz mentionnées à l'article L.2224-31 du CGCT présentes sur son territoire :
    - le Président du Syndicat départemental des énergies de l'Allier,
    - le représentant de GRDF
  - au Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Allier ;
  - au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Allier,
  - au Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier,
  - au Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier,
  - au représentant du Centre National de la Propriété Forestière,
  - à la commune de Moulins en sa qualité de gestionnaire d'un réseau d'énergie,

- au représentant de l'Association Régionale des Organismes d'HLM d'Auvergne Rhône-Alpes en sa qualité de représentante de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitation.

– TRANSPORTS:

**C.18.133 Règlement des transports collectifs 2018-2019**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le règlement des transports collectifs de Moulins Communauté à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**C.18.134 Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains de Moulins Communauté 2012-2019 - Avenant n°7 - Vente de titres de transports scolaires interurbains**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le projet d'Avenant n°7 à la Convention de DSP pour l'exploitation du réseau des transports urbains pour la vente des titres de transports scolaires interurbains.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit Avenant avec les représentants de Moulins Mobilité

**C.18.135 Convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains de Moulins Communauté 2012-2019 - Avenant n°8 - Modifications à partir du 1er septembre 2018 sur les lignes du réseau de transports urbains Aléo**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le projet d'Avenant n°8 à la Convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau des transports urbains.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit Avenant avec les représentants de Moulins Mobilité.

**C.18.136 Pôle d'Echanges Intermodal - Parc de stationnement - Convention de gestion avec la ville de Moulins - Recondution**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **De prolonger** la convention en date du 13 juillet 2011 par laquelle Moulins Communauté a confié à la Ville de Moulins, la gestion des parcs de stationnement du PEI, pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019.

**C.18.137 Pôle d'Echanges Intermodal - exploitation de la gare routière : convention de gestion avec le Conseil Départemental - reconduction**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- **De prolonger** la convention en date du 13 janvier 2012 par laquelle Moulins Communauté a confié au Conseil départemental de l'Allier, la gestion de la gare routière du PEI, pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**C.18.138 Adhésion de Moulins Communauté à la Communauté OÙRA**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **D'acter** l'entrée de Moulins Communauté dans la Communauté OÙRA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- **D'approuver** le projet d'avenant 3 à la convention cadre OÙRA relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OÙRA en région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que la convention initiale et ses avenants 1 et 2 joints en annexes,

- **D'approuver** la convention initiale de groupement de commandes relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA en région Auvergne-Rhône-Alpes, son avenant 1 joint en annexes,
- **De désigner** le Vice-Président aux transports, comme élu communautaire référent de Moulins Communauté pour le suivi du projet OùRA.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et avenants avec les représentants de la région,

– **SIG:**

**C.18.139 C.R.A.I.G. (Centre Régional Auvergnat-Rhône-Alpes de l'Information Géographique) - Convention constitutive modifiée du Groupement d'intérêt Public**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:**

- **D'approuver** la convention constitutive modifiée du Groupement d'intérêt Public CRAIG (Centre Régional Auvergnat-Rhône-Alpes de l'Information Géographique)
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention dans sa nouvelle version

**C.18.140 C.R.A.I.G. (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique) - Convention financière 2018 - 2020**

**Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:**

- **De valider** le montant de 13 087 euros correspondant à la participation de Moulins Communauté au Centre Régional Auvergnat-Rhône-Alpes de l'Information Géographique pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la Convention financière 2018 – 2020, afférente

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

– **AMENAGEMENT / URBANISME / HABITAT / TRAVAUX:**

**C.18.141 Pont de Fer - Convention d'occupation temporaire**

**Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :**

- **d'approuver** les termes de la convention d'occupation temporaire du Pont de Fer, entre la SNCF et la Communauté d'Agglomération de Moulins
- **d'autoriser** M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire, à l'Urbanisme, à l'Habitat et aux travaux, à signer tous actes et documents relatifs à cette convention

**C.18.142 Intégration au patrimoine communautaire d'ouvrage d'assainissement rétrocédé aux communes : Yzeure (18 rue des Fleurs)**

**Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:**

- **d'approuver** l'intégration des ouvrages d'assainissement sous voirie publique, tels que décrits dans la délibération, de la commune d'YZEURE dans le patrimoine assainissement de Moulins Communauté,
- **d'autoriser** Monsieur Alain DENIZOT, Vice-Président délégué à l'Assainissement à signer les procès-verbaux d'intégration

– **SECOND PONT:**

**C.18.143 Nouveau franchissement de l'Allier à Moulins - Convention de partenariat pour l'étude de faisabilité - Avenant n°3**

**Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (1 voix contre) :**

- **D'accepter** les termes de l'avenant n°3 à la convention de partenariat pour l'étude de faisabilité d'un nouveau franchissement de l'Allier à Moulins,
- **D'autoriser** Monsieur le président ou le conseiller délégué au deuxième pont, à signer ledit avenant,
- **De préciser** que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.